



Quelle bareme pour les indemnités et/ou comment réintégrer

Par **kirilou**, le **11/03/2012** à **14:25**

Bonjour,

J'ai etais licencier sans cause réelle et sérieuse. Ayant 7 années d'ancieneté, depuis 2ans nous avons étai racheter, je n'ai jamais eut d'averissement. J'ai dénoncer au pres du tribunal que le directeur a les pleins pouvoir et sans l'avis du personnel s'est AUTO proclamer deleguer du personel. J'ai demander a l'ensemble des salariés de signer un courrier stipulant les faits. Nous étions 8 sur 14 car se qui n'ont pas signer sont de la famille du directeur, il m'on licencier juste avant la convocation il ont demander au personnel de ne se presenter car j'étais l'exemple a ne pas suivre, nous avons etait convoquer AU TRIBUNAL pendant les vacances donc personne ne c'est présenter finalement la juge ma dit que je ne fesait plus partie de la société et que si sa avait de l'imprtance pour les autres il se serai déplacer. Donc j'ai perdu. J'ai demander a mon avocat de faire annuler le licenciement et si sa n'est pas possible j'ai réclamer 35000 euro. De plus la procedue de licenciement n'est pas légal, car d'abord convoqué, ensuite mise a pied, je vais travailler une journé et le directeur m'empêche d'occuper mon poste car d'apres lui je serai licencier c'était un dimanche et les 2jours de carence pas respecter. Donc je lui demande un courrier car je ne veut pas que l'on me reproche un abandon de poste, il n'a pas voulu donc, j'ai quand meme travailler il ne me paye pas non plus ma journé. L'avocat ne tient pas compte de ma demande et ne fait pas de demande de réintégration et reclame que 15 000 euro j'aimerais savoir se que vous en pensez ? La victime estime toujours que sa n'est pas assez c'est pour sa que le juge est la pour trancher. Mais j'aimerais comprendre sur quel critère se bases t-il pour annuler un licenciement? Ou sur quelle bareme fixe t'il les indemniter merci du temp que vous me consacrerai a me répondre. (désoler pour faute d'ortographe)